

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 1^{er} juillet 2022

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 juin 2022 ;

IV. Approbation de la délibération relative aux principes de répartition de la composante fonctionnelle du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs

VU la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2020 à 2030 (LPR) ;

VU le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 ;

VU les Lignes Directrices de Gestion Ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs du 14 janvier 2022 ;

La composante *fonctionnelle* du nouveau régime indemnitaire des enseignants-chercheurs remplace le régime des PCA et PRP à compter du 1^{er} septembre 2022.

Cette composante est liée à l'exercice de certaines fonctions ou de certaines responsabilités particulières, fixées par décision du chef d'établissement, conformément aux principes définis par le conseil d'administration, dans le respect des Lignes Directrices de Gestion Ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs du 14 janvier 2022.

Pour bénéficier de cette composante fonctionnelle, les enseignants-chercheurs doivent exercer les fonctions concernées en sus de leurs obligations de services. En cas de temps partiel ou d'activité à temps incomplet, la composante fonctionnelle est proratisée.

Les enseignants-chercheurs placés en position de délégation, en congé pour recherches ou conversions thématiques ou en congé pour projet pédagogique ainsi que ceux qui perçoivent des rémunérations complémentaires au titre de l'exercice d'une profession libérale ne peuvent bénéficier de la composante fonctionnelle.

Le montant de la composante fonctionnelle est plafonné par arrêté ministériel par groupe de fonctions ou de niveau de responsabilité. Si le bénéficiaire relève de plusieurs groupes de fonctions ou responsabilités, il bénéficie du plafond annuel le plus élevé.

Une proposition de cartographie des responsabilités ouvrant droit à la composante fonctionnelle, accompagnée de leur cotation, figure dans le tableau ci-joint.

Le Conseil d'administration approuve les principes de répartition applicables à la *composante fonctionnelle* du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	16
Membres représentés :	5
Total :	21

Décompte des votes :

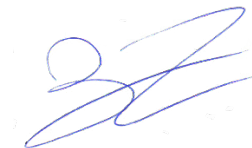
Abstentions :	4
Votants :	17
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	-

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 06/07/2022

Le Président de l'Université

A blue ink signature, appearing to be 'Eric Blond', written in a cursive style.

Éric BLOND

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Groupe 3: Responsabilités de direction (Plafond maximum 18 000 euros fixé par arrêté)			
Présidence de l'Université	définition nationale	27 959,04	Pour information
Présidence du Conseil Académique	60,00	7 453,80	
Vice-Présidence Conseil d'Administration	60,00	7 453,80	
Vice-Présidence commission du Conseil Académique : Recherche	60,00	7 453,80	
Vice-Présidence commission du Conseil Académique : Formation	60,00	7 453,80	
Vice-Présidence délégué : Université Numérique et pédagogie innovante	40,00	4 969,20	
Vice-Présidence délégué : Moyens	40,00	4 969,20	
Vice-Présidence délégué : Vie des campus	40,00	4 969,20	
Vice-Présidence délégué : Relations Internationales - Hors Europe	40,00	4 969,20	
Vice-Présidence délégué : Relations Internationales - Europe	40,00	4 969,20	
Vice-Présidence délégué : Egalité et qualité de vie au travail	40,00	4 969,20	
Vice-Présidence délégué : Valorisation	40,00	4 969,20	
Direction d'UFR : DEG	74,69	9 278,74	
Direction d'UFR : LLSH	74,69	9 278,74	
Direction d'UFR : S&T	74,69	9 278,74	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Direction : OSUC	définition nationale	9 278,74	Pour information
Direction : Polytech	définition nationale	9 278,74	
Direction : IUT18	définition nationale	9 278,74	
Direction : IUT28	définition nationale	9 278,74	
Direction : IUT36	définition nationale	9 278,74	
Direction : IUT45	définition nationale	9 278,74	
Direction : INSPE CVL	définition nationale	9 278,74	
Direction : EUK CVL	définition nationale	9 278,74	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Groupe 2 : Responsabilités supérieures (Plafond maximum 12 000 euros fixé par arrêté)			
Chargé.e de missions Formation médicale	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Handicap et égalité des chances auprès des usagers	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Développement durable	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Collège doctoral	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Innovation pédagogique	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Projet Madeleine	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Bachelor universitaire de Technologie	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Lutte contre la précarité étudiante	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Insertion et orientation	30,00	3 726,90	
Chargé.e de missions auprès de la Présidence : Sciences et sociétés	30,00	3 726,90	
Direction d'Ecole Doctorale cohabilitée : Santé-Biologie-Chimie du vivant	12,50	1 552,88	
Direction adjointe (UFR DEG)	30,00	3 726,90	
Direction adjointe (UFR LLSH)	30,00	3 726,90	
Directeur adjoint (UFR ST)	30,00	3 726,90	
Direction adjointe : IUT18	28,00	3 478,44	
Direction adjointe : IUT28	28,00	3 478,44	
Direction adjointe : IUT36	28,00	3 478,44	
Direction adjointe : IUT45	28,00	3 478,44	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Direction adjointe INSPE	30,00	3 726,90	
Management des formations, prospective et innovation pédagogique (Polytech)	30,00	3 726,90	
Direction d'Ecole Doctorale cohabilitée : Energie-Matériaux-Sciences de la Terre et de l'univers	12,50	1 552,88	
Direction d'Ecole Doctorale cohabilitée : Mathématiques, informatiques	12,50	1 552,88	
Direction d'Ecole Doctorale : Humanités Langues	12,50	1 552,88	
Direction d'Ecole Doctorale : Sciences sociales Territoires, Economie, Droit	12,50	1 552,88	
Direction de Services Communs : UTL	20,00	2 484,60	
Direction de Services Communs : SUAPSE	20,00	2 484,60	
Direction de services communes : IDF	20,00	2 484,60	
Direction actions transverses : Haut niveau	10,00	1 242,30	
Direction actions transverses : MPLS	15,00	1 863,45	
Direction Institut Confucius	20,00	2 484,60	
Direction du SEFCO	20,00	2 484,60	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Groupe 1 : Responsabilités particulières (Plafond maximum 6 000 euros fixé par arrêté)			
Direction d'antennes			
Direction d'antenne : centre d'études supérieures de Châteauroux	20,00	2 484,60	
Direction d'antenne: DEG Bourges	20,00	2 484,60	
Responsable de centre de formation : INSPE Blois	17,00	2 111,91	
Responsable de centre de formation : INSPE Bourges	17,00	2 111,91	
Responsable de centre de formation : INSPE Chartres	17,00	2 111,91	
Responsable de centre de formation : INSPE Châteauroux	17,00	2 111,91	
Responsable de centre de formation : INSPE Orléans	17,00	2 111,91	
Responsable de centre de formation : INSPE Tours Fondettes	17,00	2 111,91	
Responsable de pôle : Formation et stages 2nd degré (INSPE)	20,00	2 484,60	
Responsable de pôle : Formation et stages 1er degré (INSPE)	20,00	2 484,60	
Chargé.e de missions composantes/missions transverses			
Chargé.e de mission : Formations et Pédagogie (UFR DEG)	24,00	2 981,52	
Chargé de mission pédagogie/formation (UFR ST)	12,00	1 490,76	
Direction des formations (POLYTECH) => Direction de la Scolarité (Polytech)	25,00	3 105,75	Erreur d'appellation
Responsabilité particulière : Service International (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Responsabilité particulière : Service concours (POLYTECH)	10,00	1 242,30	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Parcours des écoles d'ingénieur Polytech (PeiP) (Responsable cycle intégré)	20,00	2 484,60	
Direction de la formation (OSUC)	15,00	1 863,45	
Direction des formations (IUT 45)	28,00	3 478,44	
Direction des relations entreprises (POLYTECH)	20,00	2 484,60	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Missions transverses établissement			
Chef.fe de projet VOLTAIRE	13,00	1 614,99	
Chef.fe de projet C2I	20,00	2 484,60	
Chef.fe de projet C2I2e	10,00	1 242,30	
VAE : Président de jury	20,00	2 484,60	
Responsable scientifique et pédagogique du projet PIA IDEFI "EDIFICE"	15,00	1 863,45	
Référent.e entrepreneuriat étudiant sur les sites distants de l'Eure-et-Loire et de l'Indre	16,00	1 987,68	
Chargé.e de mission Projet DILL	10,00	1 242,30	
Responsables de structures internes composantes			
Direction de structure interne : Ecole de droit	16,00	1 987,68	
Direction de structure interne : Institut d'Economie d'Orléans	16,00	1 987,68	
Direction de structure interne : IAE	20,00	2 484,60	
Direction de département : Lettres (UFR LLSH)	15,00	1 863,45	
Direction de département : Sciences du Langage (UFR LLSH)	20,00	2 484,60	
Direction de département : Espagnol (UFR LLSH)	15,00	1 863,45	
Direction de département: Anglais (UFR LLSH)	20,00	2 484,60	
Direction de département : LEA (UFR LLSH)	25,00	3 105,75	
Direction de département : Histoire (UFR LLSH)	20,00	2 484,60	
Direction de département : Géographie (UFR LLSH)	15,00	1 863,45	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Responsable de Pole Disciplinaire : Biochimie-Biologie (UFR ST)	15,00	1 863,45	
Responsable de Pole Disciplinaire : STAPS (UFR ST)	15,00	1 863,45	
Responsable de Pole Disciplinaire : Chimie (UFR ST)	15,00	1 863,45	
Responsable de Pole Disciplinaire : Informatique (UFR ST)	15,00	1 863,45	
Responsable de Pole Disciplinaire : Mathématiques (UFR ST)	15,00	1 863,45	
Responsable de Pole Disciplinaire : Physique (UFR ST)	15,00	1 863,45	
Responsable Département de Langue (UFR ST)	12,00	1 490,76	
Chef.fe de Département IUT 18 : GEA	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 18 : GC	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 18 : QLIO	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 18 : GMP	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 18 : CS	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 18 : MP	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 28 : GIM	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 28 : GLT	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 28 : GEII	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 36 : GLT	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 36 : TC	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 36 : GEII	28,00	3 478,44	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
Chef.fe de Département IUT 36 : GEA	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 45 : GMP	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 45 : GEA	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 45 : QLIO	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 45 : Informatique	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 45 : Chimie	28,00	3 478,44	
Chef.fe de Département IUT 45 : GTE	28,00	3 478,44	
Direction de spécialité : Génie Physiques et Systèmes Embarqués GPSE (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Génie civil et géo-environnement (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Innovations, conception, matériaux (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Énergétique, aérospatial et motorisation (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Smart Building (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Management de la production (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Génie industriel appliqué à la pharmacie, la cosmétologie et l'agroalimentaire (FISE) (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction du pôle Humanités (POLYTECH)	20,00	2 484,60	
Direction de spécialité : Génie industriel appliqué à la pharmacie, la cosmétologie et l'agroalimentaire (FISA) (POLYTECH)	20,00	2 484,60	ressources propres composante
Total	2 929,57	363 940,48	

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023

Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
------------------	--	--	---